

Vaccination en élevage bovin : pas toujours perçue comme un acte préventif

Laurent MASCARON

Consultant en vaccinologie et maladies infectieuses

Courriel : l.mascaron@orange.fr
(92800 Puteaux)

ENQUÊTE

Le SIMV* a présenté les résultats de deux enquêtes menées auprès des exploitants afin d'identifier les voies de progrès pour une communication efficace vétérinaire-éleveur. Il s'agit notamment de lever les freins à la vaccination en élevage bovin, actuellement perçue comme un acte curatif et non envisagée en prévention.

Notre confrère Arnaud Deleu, directeur des affaires économiques et de la formation du SIMV*, a présenté, le 26 février dans le cadre de la Journée bovine du GTV** Bretagne consacrée à la vaccination chez les bovins, les résultats de deux études de marché menées sur des échantillons d'éleveurs. Il en ressort que la vaccination est souvent perçue comme un acte curatif, faisant suite à un échec dans la conduite d'élevage, et non comme un acte préventif.

La recommandation du vétérinaire est déterminante dans la décision de mise en œuvre, dans une relation de confiance avertie avec l'éleveur.

Deux études pour comprendre les motivations et les freins à la vaccination

L'axe de travail a consisté à valoriser les actions visant à promouvoir la vaccination et à identifier les freins à sa mise en œuvre.

Dans cet objectif, deux études ont été menées : l'une, qualitative, a consisté à interroger en groupe des éleveurs utilisateurs, sans chercher la représentativité mais plutôt la diversité des profils et des opinions. L'autre, quantitative, a consisté en un questionnaire individuel par téléphone d'un large échantillon représentatif de la population des éleveurs de bovins.

Une étude qualitative basée sur la fidélisation

L'objectif était de comprendre pourquoi un éleveur de bovins ayant vacciné une ou plusieurs années maintient ou abandonne la vaccination.

L'étude a été menée d'une part chez des éleveurs vaccinant régulièrement (8 éleveurs laitiers en Mayenne, 7 éleveurs allaitants en Saône-et-Loire) et d'autre part chez des éleveurs vaccinant occasionnellement (5 éleveurs laitiers dans la Manche, 4 éleveurs allaitants dans la Nièvre).

Les éleveurs recrutés dans l'étude, âgés de 30 à 55 ans, étaient à la tête de cheptels de 60 mères au moins et décideurs des choix concernant la conduite et la santé du troupeau.



Laurent Mascaron Consultant

▲ Les éleveurs utilisent la vaccination en tant qu'acte curatif, suite à un échec dans la conduite d'élevage.

Importance du facteur santé

Un fort poids psychologique de la santé animale est apparu dans l'étude, celle-ci étant jugée maîtrisée en déclaratif spontané.

Les éleveurs avouent plus ou moins facilement certains problèmes dans le passé, « aujourd'hui réglés », et reconnaissent trois niveaux de conséquences aux maladies : économiques (coûts directs comprenant les traitements, les frais vétérinaires et les pertes d'animaux), opérationnelles (surcroît de travail difficile à planifier) et surtout psychologiques (perte d'animaux).

Le facteur santé ressort clairement comme un critère d'identification entre un bon et un mauvais éleveur, la bonne foi sur leur propre historique apparaissant de façon variable selon les éleveurs.

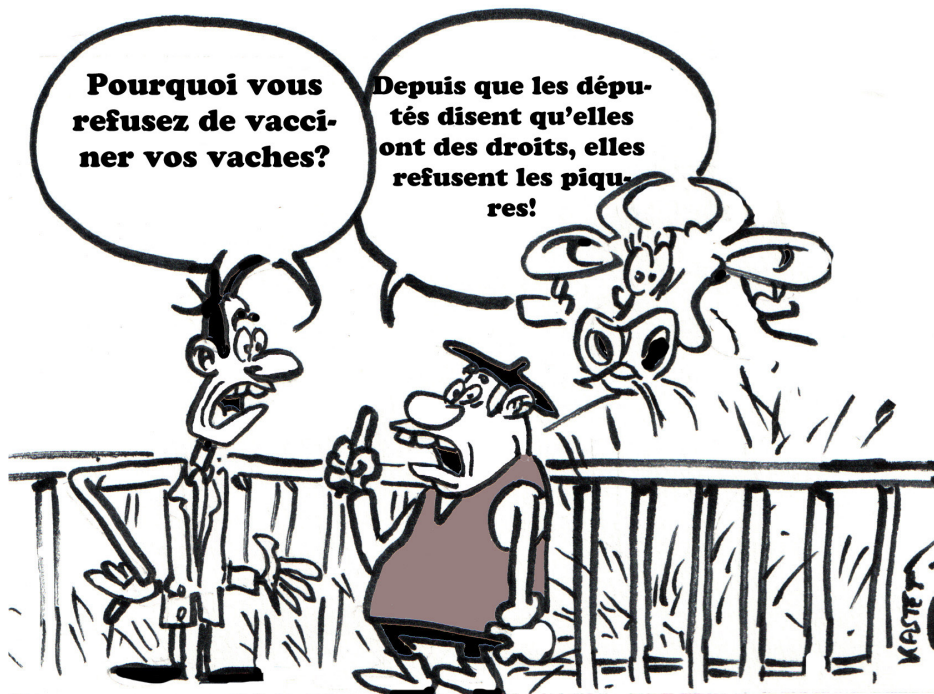
Concernant les sources d'information pour la santé des bovins, le vétérinaire reste la référence centrale, avec un rôle reconnu pour la presse dans la diffusion des nouveautés, mais aussi pour les collègues (multiplier les avis, trouver des solutions) et les techniciens (chambres d'agriculture, GDS ou contrôle laitier), ces derniers servant surtout en confrontation avec l'avis du vétérinaire.

Pour être écouté, le vétérinaire doit être présent et disponible en conseil, dans une relation de confiance avertie avec l'éleveur.

Vaccination du troupeau

L'élément déclenchant de la mise en place est un épisode marquant de pertes d'animaux. La vaccination n'est de ce fait pas considérée comme un acte préventif (bâtiments, hygiène) mais comme un acte curatif générant un surplus de travail. Elle est assimilée à une prise d'assurance suite à un sinistre avec une remise en cause permanente selon l'efficacité, le coût et le risque perçu.

« Il faut communiquer auprès des éleveurs en délivrant un message simple et positif. »



DÉCLARATIF DES ÉLEVEURS SUR LEURS PRATIQUES DE VACCINATION

	Vaccination tous les ans	Historique de vaccination régulière (moyenne)	Intention de vaccination régulière à l'avenir (chez ceux qui vaccinent déjà)	Seriez-vous prêts à envisager la vaccination sur conseil de votre vétérinaire ? (chez ceux qui ne vaccinent pas)
BPIE	37 %	9 ans	37 %	52 % (56 %)
BVD	28 %	9 ans	27 %	59 % (69 %)
GENN	25 %	9 ans	25 %	51 % (69 %)
Entérototoxicité	17 %	15 ans	25 %	53 % (78 %)

▲ L'étude quantitative a été menée auprès de 402 éleveurs.



Le coût n'est évoqué que secondairement, sauf lorsque l'efficacité apparaît déficiente. Les avantages spontanément évoqués sont une réduction des pertes en animaux avec un bénéfice économique et psychologique ainsi qu'une meilleure organisation du travail, davantage planifiée, avec moins d'interventions d'urgence et de surveillance du cheptel.

Néanmoins, la pratique de la vaccination est rarement acquise définitivement.

Étude quantitative sur plus de 400 éleveurs

Un échantillon représentatif d'éleveurs ayant au moins 50 bovins a été interrogé par téléphone en octobre 2013 sur les pratiques de vaccination concernant les BPIE***, la BVD****, les GENN***** et les entérototoxicités.

31 % des éleveurs ont déclaré ne jamais vacciner contre ces quatre types de maladie. Il s'agissait notamment des éleveurs de l'Ouest et Sud-Ouest, des éleveurs laitiers et des éleveurs possédant moins de 100 bovins. Le déclaratif des éleveurs sur leurs pratiques de vaccination est présenté dans le tableau.

On note cependant un décalage avec les chiffres de vente des vaccins, le déclaratif étant couramment surestimé (entre 17 et 37 % des éleveurs déclarent vacciner tous les ans contre ces quatre types de maladie).

Axes de communication pour promouvoir la vaccination

En conclusion des deux enquêtes, il semble important de communiquer auprès des éleveurs en délivrant un message simple et posi-

tif mettant en jeu la dimension psychologique et de présenter la vaccination comme un acte normal des élevages modernes et bien gérés, de faire rimer vaccination et prévention et de développer une relation de confiance avérée entre vétérinaires et éleveurs.

Une campagne de communication par le ministère de l'Agriculture afin de promouvoir la vaccination dans les élevages bovins est à l'ordre du jour dans le cadre de la mesure 15 du plan EcoAntibio et devrait impliquer les vétérinaires. ■

* SIMV : Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires.
 ** GTV : Groupement technique vétérinaire.
 *** BPIE : broncho-pneumonies infectieuses enzootiques.
 **** BVD : diarrhée virale bovine.
 ***** GENN : gastro-entérites néonatales.



Bien-être et fin de vie : deux priorités pour la Ligue française de protection du cheval

Maud LAFON

PROTECTION ANIMALE

La Ligue française de protection du cheval, présidée par notre confrère Richard Corde, a tenu son assemblée générale le 21 mars à l'école vétérinaire d'Alfort. La mise au point d'une grille d'évaluation du bien-être animal-centrée devrait faciliter le signalement des actes de maltraitance par les vétérinaires sentinelles de la bientraitance des équidés.

« Le changement de statut du cheval en seul animal de compagnie n'est pas souhaitable tant l'impact sur la filière serait considérable, puisqu'il est à la fois un animal de loisir, de sport, de course mais aussi de boucherie », a insisté notre confrère Richard Corde, président de la Ligue française pour la protection du cheval (LFPC) en introduction de l'assemblée générale de l'association, le 21 mars, à l'école vétérinaire d'Alfort.

Pour autant, la LFPC a souligné l'importance du bien-être du cheval et surtout de moyens d'évaluation fiables. C'est pourquoi, après la réédition d'un guide sur le bien-être du cheval l'an dernier, notre confrère Vincent Boureau, administrateur de la ligue, en collaboration avec Martine Hauberger, directrice de recherche au CNRS, termine un travail de longue haleine concernant des grilles d'évaluation du bien-être animal.

Celle destinée aux enquêteurs de la ligue est en cours de finalisation et devrait permettre de déceler rapidement une situation délicate.

Une seconde est prévue, destinée aux vétérinaires, pour confirmer ou non les conclusions de la première et créer ainsi un rapport technique donnant suite à un cas de maltraitance.

Guide sur le bien-être

En outre, un guide sur le bien-être des équidés, en cours de rédaction et réalisé en partenariat avec notre confrère Laurent Mangold, vice-président de la Fédération nationale du cheval, est à destination des vétérinaires, le respect de l'animal étant dorénavant clairement inscrit dans leurs devoirs au sein du nouveau Code de déontologie.

«La ligue a souligné l'importance de moyens d'évaluation fiables du bien-être.»

La ligue a reçu l'an dernier 230 signalements de maltraitance.



Atrehman-Fotolia.com

La grille d'évaluation, en discussion, est animal-centrée, ce qui n'était pas le cas des outils existants jusqu'à présent.

Le cheval est effet « toujours soumis aux abus et ce, dans tous les domaines », a précisé Richard Corde. « Les vétérinaires doivent continuer à se former dans l'évaluation de la maltraitance car ils sont très souvent en première ligne et les seuls garants de l'éthique médicale ».

Les statistiques parlent d'elles-mêmes, la ligue ayant reçu en 2014 plus de 230 signalements de maltraitance, « un nombre très en deçà de la réalité ».

60 % des déplacements ont permis de mettre un terme à l'incident après l'intervention d'un des enquêteurs de la LFPC. 7 % des alertes n'avaient pas de fondements et aucune suite n'a été donnée, ce qui est inférieur aux chiffres de 2013 et signifie que la ligue réussit à détecter les vraies urgences de celles qui n'en sont pas.

Près d'un quart des cas aboutissent à des mises sous surveillance. 3 % aboutissent à une procédure (justice) et 5 % à un signalement auprès d'une DDPP*.

Dérives de l'endurance

La ligue, associée à l'Avef**, a également dénoncé les dérives observées en courses d'endurance et va déposer une plainte contre X pour le décès d'un cheval en compétition d'endurance à Compiègne l'an dernier.

Concernant le problème de la fin de vie des équidés, la LFPC reste réservée sur l'établissement « d'un sas de 6 mois avant d'envoyer le cheval à l'abattage (qui) n'est pas vraiment une nouvelle proposition puisqu'il existe déjà comme délai d'attente pour les substances dites essentielles, utiles aux soins des chevaux et qui peuvent être utilisées chez des équidés non exclus de la consommation humaine ».

Le cas de la phénylbutazone retient particulièrement son attention. « Les scandales médiatiques de ces dernières années ne doivent pas jeter l'opprobre sur la phénylbutazone qui est une molécule qui rend moult services aux chevaux en termes de bien-être et dont l'image de suspicion est liée à un amalgame entre des trafics et des viandes frauduleuses, et pas à une problématique majeure de résidus de cette molécule sur des chevaux qui auraient bénéficié du respect d'un sas », a précisé Richard Corde.

Assurance pour l'équarrissage

Richard Corde soutient par contre personnellement la proposition d'assurance pour l'équarrissage, qui permettrait au décideur de prendre en charge ce coût final et d'éviter des dérives telles l'enfouissement du cadavre du cheval par les derniers propriétaires.

La ligue reste très préoccupée par la question de la fin de vie des chevaux et appelle à une réflexion concertée au sein de la filière, incluant les vétérinaires, pour prévenir les abandons et la maltraitance.

Dans cette optique, Vincent Boureau a lancé un groupe de réflexion pour apporter des solutions pratiques et concertées.

Si la ligue reconnaît la filière bouchère comme une option possible dans cette problématique, elle ne souhaite pas qu'elle devienne « la poubelle du surplus des seconds des courses, sport ou loisirs, qui n'auraient pas voulu intégrer dans leur réflexion économique d'une filière une telle problématique ». ■

Sites Internet www.lfpc.eu et www.lfpccheval.fr

* DDPP : Direction départementale de la protection des populations.
 ** Avef : Association vétérinaire équine française.

